



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 14 septembre 2020 à 20 heures

Nombre de conseillers :

En exercice :	14
Présents :	9
Votants :	11
Absents :	5
Procurations :	2

Date de convocation :

8 septembre 2020

Date d'affichage :

15 septembre 2020

OBJET :

Compte rendu de la séance du 14
septembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Romain DEJEAN, Maire

Présents : M. Romain DEJEAN, Mme Pascaline ROCHE, deuxième adjointe, Mesdames et Messieurs Bruno FARIGOULE, Elise LAMAIN, Virginie LEMASSON, Frédéric GIRODEAU, Anaïs KURTZ, Elisabeth CHAT, Elodie LACOGNE, conseillers municipaux

Absents : Mesdames et Messieurs Yohan PRZYBYL, Jacques PERDRIAX, Géraldine DACHER-JOUFFRE, Aurélie GARCIA, Carine BEGON, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Géraldine DACHER-JOURFFRE a donné procuration à M. Frédéric GIRODEAU ;

M. Jacques PERDRIAX a donné procuration à M. Romain DEJEAN

Mme Elise LAMAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2020 : approuvé à l'unanimité.
- 2- Intramuros : le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion avec le prestataire. Les démarches nécessaires seront engagées prochainement pour la remise en service.
- 3- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : le conseil municipal approuve à l'unanimité l'institution par la Communauté d'agglomération Vichy Communauté de la Taxe locale sur la publicité extérieure en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres et de lui transférer dans ce cadre l'ensemble des prérogatives y afférentes (produits et leur recouvrement) sur la totalité du territoire communal, étant précisé que l'instauration de la TLPE par la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté prendra effet au 1er janvier 2021.
- 4- Projet d'achat et de réhabilitation de la boulangerie pour un montant de 93 200 € H.T. : le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement pour ce projet. La commune a déposé des demandes de subvention auprès du département et de la région.
- 5- Nomination du correspondant défense : M. Frédéric GIRODEAU a été désigné à l'unanimité par le conseil municipal.

Fin de séance à 20h38

Le Maire, Romain DEJEAN

2020 - 053

